



69, rue Michelet
93 100 Montreuil
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57
Fax : 00 33 01 80 87 70 46
Email : ecpm@abolition.fr
<http://www.abolition.fr>

Siège social
ECPM

53 rue Patay
75013 Paris

Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

membre fondateur/
Bureau exécutif de la



ECPM dénonce 3 exécutions imminentes aux Maldives

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 février 2017

À ce jour, la Cour Suprême des Maldives a maintenu les condamnations à mort de trois prisonniers. Leurs recours juridiques sont donc épuisés, ce qui les expose à un risque immédiat d'exécution selon des membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort.

Les exécutions des trois condamnés concernés, Hussain Humaam Ahmed, Ahmed Murrath et Mohamed Nabeel, mettraient fin à un moratoire datant de 1954. Cela confirmerait la volonté du président Yameen, affichée depuis son arrivée au pouvoir, de remettre la peine de mort au goût du jour aux Maldives. Celui-ci a en effet affirmé que la peine capitale est « *essentielle pour maintenir l'ordre public* ».

La criminalité a considérablement augmenté ces dernières années dans l'archipel, suscitant un fort sentiment d'insécurité dans la population. Bien qu'aucune étude ne prouve le caractère dissuasif de la peine de mort, le dirigeant maldivien agite de plus en plus fréquemment la reprise des exécutions en réponse à l'insécurité grandissante. La ministre des Affaires étrangères, Dunya Maumoon, en désaccord avec le président sur cette question, a présenté sa démission l'été dernier.

« Alors que l'abolition ne cesse d'avancer dans le monde, une rupture de ce moratoire vieux de plus de 60 ans aux Maldives constituerait un dangereux précédent. C'est en faisant progresser les droits de l'homme, et non en faisant couler le sang, que l'on apaise une société » a déclaré Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur d'ECPM.

Rappel des faits

Le nombre de condamnés à mort a fortement augmenté dans l'archipel depuis 2012. 4 personnes ont été condamnées à mort entre 2008 et 2011 alors qu'aujourd'hui 20 personnes sont dans le couloir de la mort. Aux Maldives, où l'Islam est religion d'État, l'application de la charia est stricte. En avril 2014, la peine de mort avait été introduite pour les mineurs à partir de l'âge de 7 ans, entraînant de nombreuses réactions internationales. La responsabilité pénale est fixée à 10 ans mais pour les infractions telles que le vol, ou la consommation d'alcool, elle est abaissée à 7 ans. Même si les exécutions ne sont pratiquables qu'à partir de 18 ans, le fait de condamner à mort un mineur contrevient totalement à la convention internationale des droits de l'enfant. ECPM mène, avec ses partenaires, une campagne pour l'abolition de la peine de mort aux Maldives.

Contact presse

Bérangère Portulier

Responsable communication ECPM

bportalier@abolition.fr

Ligne directe : +33 1 80 87 70 52